

OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS POUR LE VERSEMENT DE PARTICIPATION DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, LA VILLE-DU-BOIS, LONGJUMEAU, MASSY, MORANGIS, PALAISEAU, VILLEBON-SUR-YVETTE, VILLEJUST POUR LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DES NAVETTES COMMUNAUTAIRES CONSÉCUTIFS À L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	68
Présents et représentés	:	76
Votants	:	76

Le mercredi 23 septembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 17 septembre 2020, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis

Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson

Délibération n° 2020-230

VU la délibération n°2018-374 du 19 décembre 2018 relative à l'avenant n°1 au lot n°1 du marché public n°1600060 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » pour la mise en place de circuits de navettes sur la Commune de Gif-sur-Yvette ;

VU la délibération n°2019-034 du 20 février 2019 relative à l'attribution marché public n°1800098 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » jusqu'au 31 décembre 2020 et que les prix sont actualisables chaque année suivant la formule d'actualisation inscrite à l'article 12.1 du CCAP ;

VU la délibération n°2019-267 du 9 octobre 2019 relative à l'avenant n°1 au marché public n°1800098 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » actant la mise en place d'arrêts supplémentaires sur la navette de Palaiseau ;

VU la délibération n°2019-362 du 27 novembre 2019 relative à l'avenant n°1 à la convention de financement relative au marché public n°1600060 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » pour le développement d'offre de la navette de La Ville du Bois ;

VU la délibération n°2019-363 du 27 novembre 2019 relative à l'avenant n°1 à la convention de financement relative au marché public n°1800098 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » pour le développement d'offre de la navette de Palaiseau ;

VU la délibération n°2019-364 du 27 novembre 2019 relative à l'avenant n°2 au lot n°2 du marché public n°1600060 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » actant le développement d'offre de la navette de La Ville du Bois ;

CONSIDERANT l'importance de la crise sanitaire et la déclaration de l'état d'urgence sanitaire qui est entrée en vigueur le 24 mars 2020 jusqu'au 10 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté Paris-Saclay prendre en compte l'impact financier de la réduction du service des navettes du 30 mars au 10 mai et en application de la clause de force majeure ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté Paris-Saclay de répercuter la réduction du service des navettes du 30 mars au 10 mai sur les flux financiers avec les Communes desservies et en leur faveur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE les termes des avenants n°1 respectifs aux conventions de financements relatives au marché public n°1600060 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » avec les communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Longjumeau, Massy, Morangis, Villebon-sur-Yvette et Villejust ;
2. APPROUVE les termes des avenants n°2 respectifs aux conventions de financements relatives aux marchés publics n°1600060 et n°1800098 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » avec les Communes de La Ville du Bois et Palaiseau ;
3. DIT que la crise sanitaire liée au COVID-19 durant les mois d'avril et mai 2020 a impacté l'exploitation desdits marchés de navette avec une réduction d'offre engendrant une moins-value, hors actualisation, au bénéfice des Communes à hauteur de 76,90 € pour Ballainvilliers ; 296,36 € pour Champlan ; 227,55 € pour Chilly-Mazarin ; 232,53 € pour Epinay-sur-Orge ; 1 448,90 € pour Gif-sur-Yvette ; 692,10 € pour Longjumeau ; 278,78 € pour La Ville du Bois ; 1 861,84 € pour Massy ; 192,25 € pour Morangis ; 3 137,89 € pour Palaiseau ; 102,18 € pour Villebon-sur-Yvette ; 117,88 € pour Villejust ;

Délibération n° 2020-230

Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCESETTI
 Monsieur Bernard XAVIER donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
 Monsieur Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
 Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI
 Monsieur Pierre OLLIER donne pouvoir à Madame Hawa NIANG
 Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Monsieur François Guy TRÉBULLE donne pouvoir à Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN
 Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Madame	Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Jean-François VIGIER

Objet : AVENANTS AUX CONVENTIONS POUR LE VERSEMENT DE PARTICIPATION DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, LA VILLE-DU-BOIS, LONGJUMEAU, MASSY, MORANGIS, PALAISEAU, VILLEBON-SUR-YVETTE, VILLEJUST POUR LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DES NAVETTES COMMUNAUTAIRES CONSÉCUTIFS À L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Clovis CASSAN .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délégation de compétences entre Ile-de-France Mobilités et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en matière de SRL (Services Réguliers Locaux) signée le 30 août 2016 ;

VU la délibération n°2016-490 du 14 décembre 2016 relative à l'attribution marché public n°1600060 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » du 14 décembre 2016 pour une période de 2 ans, renouvelable une fois et que les prix sont actualisables chaque année suivant la formule d'actualisation inscrite à l'article 12.1 du CCAP ;

VU la délibération n°2018-236 du 19 septembre 2018 relative à l'avenant n°1 au lot n°2 du marché public n°1600060 « Service de transport de proximité sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay » actant l'arrêt du fonctionnement de la navette de Marcoussis ;

Délibération n° 2020-230

4. AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 aux conventions de financement relatives au marché public n°1600060, ainsi que les avenants n°2 aux conventions de financement relatives aux marchés publics n°1600060 et n°1800098 ;
5. DIT que ces incidences financières sont intégrées au budget de l'exercice concerné, chapitre et fonctions.

Fait et délibéré le mercredi 23 septembre 2020
 Extrait conforme à l'original

Le Président,
 Maire de Palaiseau

 Grégoire de LASTEYRIE


ADOPTÉE par (76 VOIX)

76 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur

Délibération n° 2020-230

Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200923-lmc132218-DE-1-1

Date AR Préfecture :

01/10/20

- Affichée / Publiée le *11/10/2020*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.